

Lettre ouverte à M. Bassères

D.G Pôle Emploi

Le 5 Octobre 2015, le Conseil d'Etat a décidé l'annulation complète de la convention d'assurance chômage à compter du 1er mars 2016. **Mais il a également décidé de l'annulation immédiate et rétroactive** des mesures coercitives correspondant à la répétition des indus ainsi que de la double peine de l'obligation de déclaration à terme échu.

Ces deux derniers éléments sont une victoire très importante et nous – AIP/Coordination des Intermittents et Précaires, Recours Radiation, Sud Culture Solidaires, Les Maternités – nous réjouissons de l'amélioration que cela apporte pour la vie de toutes ces personnes qui vont cesser d'être prises à la gorge parce que **Pôle Emploi leur retient illégalement leurs allocations** – voir

<http://www.sud-culture.org/expressions/spip.php?article1852>

Mais Pôle Emploi veut définitivement rester une zone de non droit ! Cet arrêt n'est pas mis en application !

Vous trouverez ci-dessous une lettre ouverte au directeur général de Pôle Emploi.

Continuons à être vigilants et à nous battre pour nos droits !